

AMUSEMENTS.

ST. CHARLES Caphem

VAUDEVILLE MODERNE. Oratoire. Changement complet. Manteau changeant avec mille exceptions.

AUDUBON

TOUTE LA SEMAINE. Matinée à 10 heures. Soirée à 8 heures.

"THE INDIAN"

Présenté avec un Début Honoré par la Y. M. C. A.

AUBREY STOCK CO.

Nouveaux Décorations. Nouveaux Costumes. Nouveaux Accessoires.

TULANE

Matinée samedi seulement. THE KLAU & BERLANGER COMEDY CO.

ROGERS

Dans la récente farce vaudeville de John J. McLaughlin.

CRESCENT

Matinée mardi, jeudi et samedi. La première fois à prix populaires.

QUO VADIS

La plus grande production de l'importé quel époque.

GRAND OPERA HOUSE

Mattée Lundi. Vendredi et Samedi. Compagnie avec la maîtrise de l'opéra.

THE SEA OF ICE

Nouveaux décors. Nouveaux costumes. Nouveaux accessoires.

ISLAND QUEEN

SAVED! 8 MARS. A 20 HEURES P. M.

MUSIQUE ET DANSE

Atter et retour, 50c. Matinée, 9 heures, à 10 heures p. m.

NOUVEL HOTEL ST-CHARLES

Nouvelle-Orléans, Lae. Département de l'Espérance.

Département de l'Espérance. Département de l'Espérance.

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

MARIAGES—Rebecca Henry à Elizabeth Diggins, Agostino Calamari à Maria Laneri.

NAISSANCES—Mmes L. Darrin, un garçon; R. N. Morales, un garçon; J. M. Callaghan, un garçon.

DECES—E. Cosgrove, 21 ans, Hôpital de Charité; H. H. Bresser, 51 ans, 2123 Josephine.

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District. Mme J. G. Vogel vs Charles W. Hugo—demande de partage.

Successions ouvertes. Hy. Harcourt, Léon Artigue, Wm Blumet, Mary A. Adam.

Mme Joseph M. Walter vs Jos H. McVey—possession d'un local.

Wm H. Howcott vs la Ville de la Nouvelle-Orléans mandamus.

Le testament de H. H. Waters a été homologué hier à la cour du juge King.

Le juge Sommerville a donné hier sa décision au sujet des cas suivants.

Frank Sharp Sr. vs The New Orleans City Railroad Company.

Samuel F. Bosch vs Contracting Company et Barber Asphalt Paving Company.

John D. Mahoney vs The New Orleans City Railroad Company.

Deuxième Cour Inférieure. Juge A. M. Aucoin.

Comparisons. Jos. Berger, actes de violence; Edou. Gauthier, blessure.

Acquittés. Jos. Dormenstein, attaque; King Jones, vol avec effraction.

Envoies devant la cour criminelle. Columbus Horton, larcin; John Schwartz, attaque à main armée.

John D. Mahoney vs The New Orleans City Railroad Company.

John D. Mahoney vs The New Orleans City Railroad Company.

John D. Mahoney vs The New Orleans City Railroad Company.

John D. Mahoney vs The New Orleans City Railroad Company.

John D. Mahoney vs The New Orleans City Railroad Company.

John D. Mahoney vs The New Orleans City Railroad Company.

John D. Mahoney vs The New Orleans City Railroad Company.

John D. Mahoney vs The New Orleans City Railroad Company.

John D. Mahoney vs The New Orleans City Railroad Company.

John D. Mahoney vs The New Orleans City Railroad Company.

John D. Mahoney vs The New Orleans City Railroad Company.

John D. Mahoney vs The New Orleans City Railroad Company.

John D. Mahoney vs The New Orleans City Railroad Company.

John D. Mahoney vs The New Orleans City Railroad Company.

John D. Mahoney vs The New Orleans City Railroad Company.

John D. Mahoney vs The New Orleans City Railroad Company.

John D. Mahoney vs The New Orleans City Railroad Company.

John D. Mahoney vs The New Orleans City Railroad Company.

John D. Mahoney vs The New Orleans City Railroad Company.

John D. Mahoney vs The New Orleans City Railroad Company.

John D. Mahoney vs The New Orleans City Railroad Company.

John D. Mahoney vs The New Orleans City Railroad Company.

Détournement—Affaire Flower.

Hier, à la Cour de Circuit des Etats-Unis, qui préside le juge Parham, assisté par le grand jury, a commencé le procès intenté par les Etats-Unis à Samuel Flower Jr., coaccusé de l'Hibernia National Bank, accusé de détournement de \$36,000 pris dans la caisse qui lui était confiée.

Les employés recevaient leur congés sans notice; un jour M. Castres notitia Flower de prendre le sien. Ce dernier rentra chez lui, envoya chercher M. Castres et lui fit l'aveu qu'il avait été livré à la publicité par le président de la Banque Hibernia.

Flower avait pensé qu'une enquête était imminente et que ses soustractions étaient découvertes. Il fit sa confession. Il ne fut pas arrêté; mais M. Castres reçut le mandat des Etats-Unis l'ordonnant et le mit au courant de la situation; le chef de police Marshall Boehler fut chargé de la conduite de l'affaire, et passa la nuit dans la maison avec Flower.

L'accusé fut, le lendemain, conduit au bureau du marshal, et des billets furent souscrits pour \$10,000, par le juge N. C. Blanchard, J. H. Menge et D. C. O'Malley, ce qui empêcha Flower d'être incarcéré. D'autre part, la banque fut en partie indemnisée par la remise d'un billet de \$25,000 par Flower.

Un acte d'accusation fut le résultat de cette triste affaire, le 20 mai 1901, et le 29 Flower fut traduit en justice. Il plaida non coupable, ayant pour avocats M. Lionel Adams et Richard B. Otero, qui l'assistent encore actuellement.

Ce cas a créé un intérêt insusité, à cause de la situation sociale de l'accusé, qui était apparenté aux meilleurs familles de la Nouvelle-Orléans, et qui est le cousin de l'ex-maire Walter C. Flower.

Entre hoodlums et agents de police. Le hoodlum Jno. Schwartz est accusé d'avoir tiré sur l'officier de police Kilroy, dans un échange de coups.

Le premier témoin cité Kilroy, qui a fait sa déposition avec une hésitation et des fautes de langage, a été arrêté par le juge Aucoin en vertu d'un mandat. Il a parié comme dans un rêve, n'osant rien affirmer et ne pouvant reprendre possession de lui-même. Il semble ne pas comprendre ce qu'on lui demande.

Un officier Bergeron reproduit une version analogue. Il est certain que Schwartz a tiré plusieurs coups sur les policiers qui le poursuivaient; il a trouvé son pistolet et le remis à son chef hiérarchique. Il n'a reçu cette arme que dans l'office du coroner.

Ceci a motivé la remarque suivante, faite par le juge Aucoin: "Le coroner n'a pas le droit de conserver les armes, en pareil cas, dans son office. La police doit les remettre à la cour immédiatement et les agents doivent en être faits sans retard pour les offrir en évidence."

Trois chambres du pistolet de Schwartz sont vides, mais il n'y a pas de cartouches vides dans ces chambres, quoiqu'il soit évident que l'arme ait été récemment déchargée. Les autres chambres contiennent des cartouches chargées.

Schwartz a été renvoyé à la cour criminelle de district sous caution de \$1,000.

CHERIN DE FER LOUISVILLE ET NASHVILLE.

Exercices populaires de dimanche pour les points sur la corde du golf. Nous prions la liberté d'annoncer la reprise de notre service, des cours réguliers de dimanche, le 9 mars.

Le docteur Saussey sonnait à sa porte, tandis que le docteur Vallier donnait l'adresse de son ami l'avocat.

Il ne rentra chez lui que le soir, un peu avant l'heure de dîner. Un bruit de chant et de piano partait du grand salon.

Mme Vallier faisait répéter à la blonde Mireille un morceau de "Manon". Une pensée amère vint à Jacques.

—Comment, dans l'état où elle m'a vu cette nuit, trouve-t-elle assez de tranquillité d'esprit pour s'amuser à faire le professeur de chant!

Chez le juge Hughes.

Le juge Hughes s'est vu tailler de la besogne ce matin. John Foley, qui est un conducteur et demeure rue Annulation, près l'Haïtisme, a été trouvé à une heure et demie, derrière sa résidence de M. B. Bolzer, 1118 rue Washington.

Foley fut arrêté pour ivresse, ayant troublé la paix publique et résisté à la loi. Il a prétendu être tellement dans les rigues du Seigneur, ce d'après l'exploir, qu'il ne savait ce qu'il faisait, ce qui ne l'a pas empêché de récolter une amende de \$25 ou 30 jours de claustré choix.

Demis Carter, nègre, a été arrêté comme suspect et dangereux, entre les rues Perdido et Franklin par l'agent Wilson. Il a été un autre nègre de bord d'un vapeur près de l'Haïtisme, et a été arrêté par un policier qui l'a ramené à la justice.

James Coleman et Henry Wovell, nègres, qui ont une réputation peu flatteuse pour leur immoralité, ont été arrêtés au coin des rues Perdido et Lemparts, par les détectives Balney et Enclinos. Ils ont été condamnés chacun à \$25 d'amende ou 30 jours de prison.

Robert Brady, alias Brooks, Henry Lewis, John Wesley et Louay Parker, quatre nègres, ont été arrêtés comme vagabonds au dépôt de Louisville and Nashville, là où commence la rue du Canal. Brooks a été condamné à \$25 ou trente jours, et ses trois congénères à \$10 ou trente jours.

Une nouvelle ambulance. La société protectrice des animaux vient de recevoir une nouvelle voiture d'ambulance, un modèle du genre. Cette voiture est de très grandes dimensions, longue, large et parfaitement conditionnée pour l'usage qu'on en doit faire.

Arrêts du juge Baker. Le juge Baker, qui préside la cour criminelle de district, a rendu, hier matin, plusieurs sentences. Phil Jones servira six mois dans la prison de paroisse; John Minor et J. H. Hicks devront faire chacun un an de pénitence; John Pom-pier passera un an à la Maison de refuge.

Théodore Maureau, convaincu d'avoir détourné une somme de peu d'importance appartenant à la maison C. N. Maestri Furniture Company, a été condamné à deux ans de pénitence.

Sam Gross devra payer \$10 ou faire 10 jours de prison. La sentence de Georges Miller, alias Michael Marz, voleur, convaincu d'avoir subtilisé un porte-cigares appartenant à L. Wilke, rue Commune, a été différée. L'avocat ayant déposé une motion pour obtenir une nouvelle audition.

Signature de la convention secrète.

M. Charles A. Farwell a reçu hier un télégramme du secrétaire D. D. Colcock, du Sugar Exchange, qui est à Washington, disant que Sir Nevill Lubbeck, président du comité West Indian à la conférence de Bruxelles, a envoyé par câble la nouvelle que la convention concernant le sucre, sera signée par l'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche, l'Espagne, la France, l'Italie, la Roumanie, et la Suède.

M. Farwell regarde ces adhésions comme un des actes les plus importants pour les intérêts de la Louisiane.

La terre tourne!... Henry Summerlock, machiniste, demeure 517 rue St-Joseph. Rentré ivre, hier matin, il s'imagine que son tour tourne aussitôt et qu'il a une roue rapide, et voulut se soustraire à cette rotation folle.

Il s'efforça de se lever et se fit une coupure à l'œil droit, qui a nécessité les soins de l'ambulance. Son arrestation a suivi son pansement.

Après l'ordonnance qui sera soumise mardi prochain, avec la reconnaissance du Comité des finances, il y aura probablement lieu de faire un contrat, à la de recouvrer une somme assez importante due à la ville pour taxes et licences.

M. Grant et Tebbutt, et John Waters proposent de signaler à l'attention des propriétaires situés dans des endroits éloignés du centre, qui n'ont pas été inscrites sur les registres des asséssements.

A L'HOTEL DE VILLE.

M. Gardner demande à prélever 25000 sur les sommes qui lui fera recouvrer, après que MM. Tebbutt et Waters qui ont écrit ce propos une lettre au maire, offrent des mêmes informations gratis, pour aider la communauté en remplissant leur devoir de citoyens.

Son honneur le maire Capdevielle a nommé commissaires de l'annuaire bourgeois les citoyens J. L. Adam, Nich. Theodor, Theo. A. Jane, Robert G. Campbell et William P. Coulou.

Mercrèdi soir, des voleurs se sont introduits dans la résidence de M. Georges Lanoux, 541 avenue de l'Espérance, en coupant les vitres d'une fenêtre. Ils se sont emparés de bijoux et de vêtements qu'ils ont retirés et ont pris \$19 dans la poche de son pantalon; ils ont emporté son gilet et son paletot pour les fouiller à leur aise.

On ne doute pas que ces voleurs soient des professionnels, vu la netteté avec laquelle la vitre a été coupée et la serrure enlevée à la porte. On croit qu'ils ont dû entrer du bruit; sans cela, il est probable qu'ils seraient entrés dans les autres chambres. Ils sont sortis par le même chemin qu'ils avaient pris pour entrer.

Enma Baptiste, Marie Williams et Frank Robson, trois nègres, ont été traduits devant le recorder Marmouget par le capitaine Cooper comme suspects.

Il s'habitait la maison où l'on a retrouvé une caisse de chapeaux appartenant à M. Veils & Cie, au coin des rues Magazine et Canal de Marie Williams a prouvé qu'elle n'avait joué aucun rôle dans cette affaire et a aussitôt été déchargée. Les autres n'en étaient pas à leur première comparution en justice, d'où chacun d'eux a été condamné à \$25 d'amende ou 30 jours de prison.

Leur avocat a réclamé un appel suspensif, et s'est porté caution pour ses clients. L'un d'eux prétend être actuellement le voleur qui a organisé ces hardis méfaits, n'a pas encore été capturé, mais sa photographie est une bonne prise, et il est à apposer que son arrestation n'est qu'une affaire de temps et de vigilance.

Preuves d'innocence données. E. L. McCarty est mort dans une chambre située au-dessus de l'épicerie de M. J. D. Condran, au coin des rues Calilope et Carondelet. Ce dernier, accusé par l'avocat J. D. Kleran d'avoir volé la montre du défunt, valant \$35, vient d'être déchargé par le juge Gill, à la première cour criminelle de cité.

Condran ayant trouvé la reconnaissance de la montre qu'il avait engagé McCarty, l'avait déposé, gardé quelques temps, puis remise au frère du défunt, ce qu'il a pu facilement prouver.

La veuve de McCarty était présente en cour.

La terre tourne!... Henry Summerlock, machiniste, demeure 517 rue St-Joseph. Rentré ivre, hier matin, il s'imagine que son tour tourne aussitôt et qu'il a une roue rapide, et voulut se soustraire à cette rotation folle.

Il s'efforça de se lever et se fit une coupure à l'œil droit, qui a nécessité les soins de l'ambulance. Son arrestation a suivi son pansement.

Après l'ordonnance qui sera soumise mardi prochain, avec la reconnaissance du Comité des finances, il y aura probablement lieu de faire un contrat, à la de recouvrer une somme assez importante due à la ville pour taxes et licences.

M. Grant et Tebbutt, et John Waters proposent de signaler à l'attention des propriétaires situés dans des endroits éloignés du centre, qui n'ont pas été inscrites sur les registres des asséssements.

M. Gardner demande à prélever 25000 sur les sommes qui lui fera recouvrer, après que MM. Tebbutt et Waters qui ont écrit ce propos une lettre au maire, offrent des mêmes informations gratis, pour aider la communauté en remplissant leur devoir de citoyens.

Son honneur le maire Capdevielle a nommé commissaires de l'annuaire bourgeois les citoyens J. L. Adam, Nich. Theodor, Theo. A. Jane, Robert G. Campbell et William P. Coulou.

Mercrèdi soir, des voleurs se sont introduits dans la résidence de M. Georges Lanoux, 541 avenue de l'Espérance, en coupant les vitres d'une fenêtre.

Coulié bas.

A la suite d'une voie d'eau qui s'est déclarée hier matin, le remorqueur "Arthur", appartenant à M. Alex. Muir, a coulé bas dans le Nouveau Bassin, entre les rues Magnolia et Clara.

Suite chronique 2e page.

DECES.

JOUANDOT—Douté le jeudi, 6 mars 1902 à 4 heures A. M. PIERRE JOUANDOT, dit Sabatier, âgé de 56 ans et 1 mois, natif de France.

Secrète des enterrements. Les officiers et membres de comité de la paroisse ont reçu de M. P. JOUANDOT, qui avait été nommé par le conseil de la paroisse, le 7 mars, à 11 heures du matin.

JOHN BONNOT

Entrepreneur de pompes funèbres. Haoul Bonnot, Directeur No 628 RUE STE-ANNE. Téléphone No 1048.

Téléphone No 408. F. LAUDUMIEY & CO., LIMITED. Entrepreneurs de pompes funèbres.

TELEPHONE 288. JOSEPH RAY, Successeur de LAMAT & RAY. Directeur de Pompes funèbres et ambulances.

AVIS. Avis est par le présent donné, conformément à l'article 56 de la Constitution de la Louisiane, d'une intention de s'adresser à l'Assemblée Générale pour le passage d'un acte pour l'achat de l'indemnité des terres.

AVIS. Avis est par le présent donné, conformément à l'article 56 de la Constitution de la Louisiane, d'une intention de s'adresser à l'Assemblée Générale pour le passage d'un acte pour l'achat de l'indemnité des terres.

AVIS. Avis est par le présent donné, conformément à l'article 56 de la Constitution de la Louisiane, d'une intention de s'adresser à l'Assemblée Générale pour le passage d'un acte pour l'achat de l'indemnité des terres.

AVIS. Avis est par le présent donné, conformément à l'article 56 de la Constitution de la Louisiane, d'une intention de s'adresser à l'Assemblée Générale pour le passage d'un acte pour l'achat de l'indemnité des terres.

AVIS. Avis est par le présent donné, conformément à l'article 56 de la Constitution de la Louisiane, d'une intention de s'adresser à l'Assemblée Générale pour le passage d'un acte pour l'achat de l'indemnité des terres.

AVIS. Avis est par le présent donné, conformément à l'article 56 de la Constitution de la Louisiane, d'une intention de s'adresser à l'Assemblée Générale pour le passage d'un acte pour l'achat de l'indemnité des terres.

AVIS. Avis est par le présent donné, conformément à l'article 56 de la Constitution de la Louisiane, d'une intention de s'adresser à l'Assemblée Générale pour le passage d'un acte pour l'achat de l'indemnité des terres.

AVIS. Avis est par le présent donné, conformément à l'article 56 de la Constitution de la Louisiane, d'une intention de s'adresser à l'Assemblée Générale pour le passage d'un acte pour l'achat de l'indemnité des terres.

AVIS.

Bureau de la Compagnie de Chemin de Fer de la rue St-Charles. Le 26 février 1902. La Compagnie de Chemin de Fer d'Orléans a notifié à la Compagnie de Chemin de Fer de la rue St-Charles qu'à partir de et après le 1er mars 1902 elle se retirera de leur arrangement pour le sabotage de transferts entre passagers.

Bureau du State Board of Assessors. Chambre 1, Hôtel de Ville, Nouvelle-Orléans, Lae. le 1er mars 1902. Tous les contribuables sont invités à se rendre sur l'importance et le genre de propriétés situées sur les propriétés de la ville, conformément à la loi, que l'asséssement pour l'année 1902, dans les divers districts de la ville sera effectué, et la liste sera déposée au bureau de la rue de la Louisiane, No 200, le 1er mars 1902, à 10 heures du matin.

Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans. Chambre 30, Hôtel de Ville. Des communications sont adressées au bureau de la Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans, Chambre 30, Hôtel de Ville, jusqu'à 5 heures p. m. le 1er avril 1902, pour les travaux séparés suivants, d'après les plans et spécifications mentionnés dans les cahiers de charges.

Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans. Chambre 30, Hôtel de Ville. Des communications sont adressées au bureau de la Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans, Chambre 30, Hôtel de Ville, jusqu'à 5 heures p. m. le 1er avril 1902, pour les travaux séparés suivants, d'après les plans et spécifications mentionnés dans les cahiers de charges.

Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans. Chambre 30, Hôtel de Ville. Des communications sont adressées au bureau de la Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans, Chambre 30, Hôtel de Ville, jusqu'à 5 heures p. m. le 1er avril 1902, pour les travaux séparés suivants, d'après les plans et spécifications mentionnés dans les cahiers de charges.

Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans. Chambre 30, Hôtel de Ville. Des communications sont adressées au bureau de la Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans, Chambre 30, Hôtel de Ville, jusqu'à 5 heures p. m. le 1er avril 1902, pour les travaux séparés suivants, d'après les plans et spécifications mentionnés dans les cahiers de charges.

Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans. Chambre 30, Hôtel de Ville. Des communications sont adressées au bureau de la Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans, Chambre 30, Hôtel de Ville, jusqu'à 5 heures p. m. le 1er avril 1902, pour les travaux séparés suivants, d'après les plans et spécifications mentionnés dans les cahiers de charges.

Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans. Chambre 30, Hôtel de Ville. Des communications sont adressées au bureau de la Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans, Chambre 30, Hôtel de Ville, jusqu'à 5 heures p. m. le 1er avril 1902, pour les travaux séparés suivants, d'après les plans et spécifications mentionnés dans les cahiers de charges.

Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans. Chambre 30, Hôtel de Ville. Des communications sont adressées au bureau de la Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans, Chambre 30, Hôtel de Ville, jusqu'à 5 heures p. m. le 1er avril 1902, pour les travaux séparés suivants, d'après les plans et spécifications mentionnés dans les cahiers de charges.

Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans. Chambre 30, Hôtel de Ville. Des communications sont adressées au bureau de la Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans, Chambre 30, Hôtel de Ville, jusqu'à 5 heures p. m. le 1er avril 1902, pour les travaux séparés suivants, d'après les plans et spécifications mentionnés dans les cahiers de charges.

Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans. Chambre 30, Hôtel de Ville. Des communications sont adressées au bureau de la Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans, Chambre 30, Hôtel de Ville, jusqu'à 5 heures p. m. le 1er avril 1902, pour les travaux séparés suivants, d'après les plans et spécifications mentionnés dans les cahiers de charges.

Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans. Chambre 30, Hôtel de Ville. Des communications sont adressées au bureau de la Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans, Chambre 30, Hôtel de Ville, jusqu'à 5 heures p. m. le 1er avril 1902, pour les travaux séparés suivants, d'après les plans et spécifications mentionnés dans les cahiers de charges.

Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans. Chambre 30, Hôtel de Ville. Des communications sont adressées au bureau de la Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans, Chambre 30, Hôtel de Ville, jusqu'à 5 heures p. m. le 1er avril 1902, pour les travaux séparés suivants, d'après les plans et spécifications mentionnés dans les cahiers de charges.

Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans. Chambre 30, Hôtel de Ville. Des communications sont adressées au bureau de la Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans, Chambre 30, Hôtel de Ville, jusqu'à 5 heures p. m. le 1er avril 1902, pour les travaux séparés suivants, d'après les plans et spécifications mentionnés dans les cahiers de charges.

Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans. Chambre 30, Hôtel de Ville. Des communications sont adressées au bureau de la Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans, Chambre 30, Hôtel de Ville, jusqu'à 5 heures p. m. le 1er avril 1902, pour les travaux séparés suivants, d'après les plans et spécifications mentionnés dans les cahiers de charges.

Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans. Chambre 30, Hôtel de Ville. Des communications sont adressées au bureau de la Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans, Chambre 30, Hôtel de Ville, jusqu'à 5 heures p. m. le 1er avril 1902, pour les travaux séparés suivants, d'après les plans et spécifications mentionnés dans les cahiers de charges.

ques sanglots, il prononçait des phrases bachelées: —C'est affreux... je ne sais plus... où me tourner... Il n'y a que mes enfants que je regardé sans peur... mes deux mignonnes... dont les carresses... ne mentent point... oui affreux!... affreux!... —Envisageons la situation en face... Soyons logiques... Les événements se présentent d'une telle façon que, si odieux qu'il soit, un doute surgit